

Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix



Coussac-Bonneval, Glandon, La Meyze, La Roche l'Abeille, Ladignac-le-Long, Le Chalard, St Eloy-les-Tuileries, Saint-Yrieix et Ségur-le-Château.

Préambule

En application de la Loi du 12 juillet 1999, le président d'un EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants doit adresser, chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, au cours d'une séance durant laquelle les représentants de la commune au sein de l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier (article L. 5211-39 du CGCT).

A partir de cette année, le rapport d'activité sera établi sur une année civile.

(Les séances du 18 mars, 2 avril, 17 juin et du 8 juillet 2010 ont déjà été retranscrites dans le rapport d'activité 2009-2010)

Monsieur Marcel BONNAUD, maire du Chalard et vice-président de la Communauté de Communes, est décédé le 5 avril 2010.

Un hommage lui a été rendu et une minute de silence a été respectée lors de la réunion du conseil de Communauté du 17 juin 2010.

Monsieur BONNAUD était membre du bureau d'avril 2001 à avril 2008 puis vice-président depuis le 3 avril 2008.

2010 en faits et images...

Equipement de l'atelier de conditionnement et de traitement de marrons et châtaignes



Equipement du hall d'accueil et d'exposition de l'unité de collecte de châtaignes et de marrons





**Rénovation des bâtiments à
Marcognac**

Restauration de la cloche de l'église de Coussac-Bonneval



**Remise en état de la coupole
de l'église du Chalard**

**Rénovation de la chapelle du
Rocher à la Meyze**



Restauration des toitures de la
Collegiale de Saint-Yrieix



Travaux de la Ferme-
relais terminés

(Crédits photos Vincent Guedes)



Le Domaine de Charrière

- acquisition du site en août 2010
- portes-ouvertes le 19 septembre 2010 lors des Journées Nationales du Patrimoine
- 200 hectares de surfaces boisées et non boisées
- un château du 19^e siècle et ses dépendances
- une chapelle
- des bâtiments...

PATRIMOINE ■ Une petite merveille locale livre quelques-uns de ses secrets

Le site de Chauffaille ouvert au public

A l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, Daniel Buisson, président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et les élus de celle-ci avaient décidé d'ouvrir au public le domaine de Chauffaille.

Après de longues négociations avec le ministère de la Défense, ce vaste domaine de 200 hectares a été acquis fin août au prix de 850.000 euros.

Guidés par la famille

Plus de 2.000 visiteurs ont découvert ce lieu resté jusqu'à ce jour très mystérieux. Avant la Révolution, cette propriété appartenait aux Burguet de Chauffaille, puis passa par alliance à la famille de Montbron. Cette famille en resta propriétaire jusqu'en 1970, date d'acquisition par la Safer qui le revendit en 1974 au ministère de la Défense.



DECOUVERTE Le site de Chauffaille ouvert au public. (C. de Chauffaille)

Les visiteurs purent donc découvrir le château construit en 1870 et la chapelle datant de 1847. De précieuses informations sur la vie dans ce domaine et sur la famille de Montbron

furent données par des membres de la famille, très discrètement présents à cette visite et également par des personnes qui avaient vécu à Chauf-

aille ou dont des ascendants ou parents y avaient travaillé. Sur ce site immense, tout n'a pu être visité. Il est prévu que les portes s'ouvrent à nouveau prochainement. »

Extrait du Populaire du 5 octobre 2010

158 films et 796 séances. Il a proposé 22 sorties en séance nationale.

En 2010, le cinéma Arévi a participé à la quinzaine du film documentaire avec la programmation du "Temps des Grâces" et la "Domination Masculine" organisée en collaboration avec l'entente de programmation Véo, les cinémas de proximité et la Région Limousin.

16 867 entrées en 2010.

Relais Assistantes Maternelles Saint-Yrieix – Ladignac-le-Long

194 places d'assistantes maternelles sur le territoire

Le RAM a reçu 1 489 contacts essentiellement par des appels téléphoniques, des courriers, des rendez-vous, des visites sans rendez-vous et par courriels.

Le RAM propose des animations collectives les matins. Les objectifs de ces temps sont à la fois en direction des assistantes maternelles et des enfants, l'objectif général étant l'amélioration de la qualité de l'accueil de l'enfant au domicile de l'assistante maternelle. De janvier à août, ce sont 674 personnes qui ont fréquenté ces temps collectifs (148 assistantes maternelles, 8 nouvelles assistantes maternelles, 34 parents et 484 enfants).

Des partenariats ont été mis en place avec l'école de musique, le multi-accueil "Pomme de Reinette", la maison de retraite de Ladignac-le-Long. Une intervention de Frédérique Metzger, artiste plasticienne et des temps de professionnalisation ont été mis en place.

Le RAM s'est doté d'un logiciel de gestion de l'activité Noé RAM financé à hauteur de 80 % du coût H.T. par la CAF 87. La formation a été financée par la CAF sur le coût T.T.C. à hauteur de 80 %.

L'animatrice Sandrine Miramont a cessé ses fonctions le 31 août 2010.

Villa Sport

1 an d'ouverture du complexe aqua-récréatif le 17 juin 2010

77 807 personnes ont fréquenté le complexe dont 68 751 personnes de "grand public".

336 abonnés.

Centre ouvert tous les jours avec 2 nocturnes par semaine (mardi et vendredi). 342,5 jours pour l'espace aquatique et 351 jours pour les autres espaces.

Cours d'aquagym, aquabike hebdomadaire, cours de fitness et de yoga. Mise en place d'animations tant aquatique que terrestre.

J'AI TESTÉ POUR VOUS ■ L'aquabiking à la Villasport de Saint-Yrieix

Pédaler dans l'eau et aimer ça

Depuis le début de l'année, la Villasport propose des cours d'aquabiking. Notre reporter s'est donc immergé dans le bassin pour tester ce nouveau sport, pour vous.

Magali Sandonawany

L'aquabiking, mais qu'est-ce que c'est ? Alors voyons... "aqua" en latin, c'est l'eau, et "biking", en anglais, c'est le vélo... Donc... oui, oui, c'est bien du vélo dans l'eau. Impossible me direz-vous ? Hé bien non ! Ce nouveau sport - qui a déjà de nombreux adeptes en Italie (où il a été inventé) et en Allemagne - s'est installé à la Villasport de Saint-Yrieix depuis peu.

Pour ceux qui voudraient s'entraîner pour le prochain tour de France, l'aquabiking peut être une solution. Mais ce sport est souvent pratiqué par les femmes (encore rarement les hommes) qui veulent affiner leur silhouette. « Il a un vrai effet de massage sur la peau, en particulier les cuisses et le ventre. Mais c'est aussi bon pour ceux qui veulent développer leur endurance et muscler leurs jambes tout en épargnant leurs articu-



AQUABIKING. Les bords du bassin de la Villasport de Saint-Yrieix.

lations. » explique Jean-Luc, le professeur d'aquabiking.

Doucement puis... On accélère

Allez zou, c'est parti. Chacun choisit son vélo et le lance dans l'eau. Lorsque ce dernier est immergé, on monte dessus, équipé de son maillot de bain et de chaussures en plastique spéciales, et on essaye d'avoir de l'eau jusqu'à la taille. On commence à pédaler tout douce-

ment au rythme de la musique, puis le rythme s'accélère. Et hop ! Le coach nous encourage à lever nos fesses, à nous mettre en danseuse avec les jambes et les bras bien tendus, et on accélère encore ! Hélas, le Tour Mallet, on arrive !

On le sent, ça chauffe les cuisses, les mollets. Et on alterne du pédalage plus doux avec des pics d'intense endurance : en position triathlon (façon course contre la montre) ou

encore les pieds sur les pédales et les fesses derrière la selle... Et le tout durant 45 minutes !

300 à 500 calories perdues

À la fin de la séance, on sort de l'eau avec son vélo et là... Les jambes un peu chancelantes mais légères, on manque de trébucher. Mais on oublie la fatigue dès que le coach nous annonce qu'on a perdu entre 300 et 500 calories ! À recommencer, donc... ■

L'Ecole intercommunale de musique et de danse

mais aussi.....



L'année 2010 a été riche en manifestations et animations :

3^{ème} rencontres de flûtes traversières le 13 mars, rencontres de classes de cordes du S.I.E.M.D et de l'Ecole intercommunale de musique et de danse autour de l'ensemble Enigma et du compositeur chef d'orchestre

et pédagogue Jean-Pierre Raillat, concert des professeurs au centre culturel le 28 mai, concert de guitare le 3 juin, fête de la musique le 21 juin, le traditionnel Gala de Danse et de Musique en juin, stage de danse au centre culturel, bal traditionnel dans le cadre de la valorisation du patrimoine...



Fin de l'étude diagnostic d'assainissement de Ladignac-le-Long.

Pose du haut-débit voie des Lacs Bijou

Fin des travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage

Acquisition du site de la Sénégie : 64 hectares

Sommaire

Développement économique

Soutien à l'activité économique.....	p. 10
Actions en faveur de l'emploi.....	p. 13
Actions de développement dans les domaines agricoles et agroalimentaires.....	p. 13
Candidature à la seconde génération de PER.....	p. 14

Développement touristique et culturel

Actions et animations touristiques 2010.....	p. 14
Attributions de subventions pour l'année 2010.....	p. 14
Patrimoine et Monuments Historiques.....	p. 15

Aménagement de l'espace

Contrat de Pôle Structurant.....	p. 15
Fondation du Patrimoine.....	p. 16
Participation aux actions du contrat de pays de Saint-Yrieix	p. 16
Approbation de la charte PNR Périgord Limousin.....	p. 17
Convention Départementale de Développement Intercommunal.....	p.17
Etude d'aménagement de la traversée du centre bourg du CHALARD.....	p. 18

Environnement

Adhésion à la charte départementale d'assainissement non collectif.....	p. 18
--	-------

Logement et cadre de vie

Aménagement du centre bourg de Ségur.....	p. 18
Diagnostic d'accessibilité.....	p.18

Jeunesse et Sports

Equipements sportifs.....	p. 19
Equipements publics.....	p. 19
Contrat Enfance Jeunesse.....	p. 20

Budget et finances

DOB.....	p. 20
Vote des taux et budgets 2010.....	p. 21
Constitution de provisions.....	p. 22
Compte administratif du Budget Principal.....	p. 22
Compte administratif du SPANC.....	p. 24
Compte administratif du Budget Lotissement.....	p. 24
Comptes de gestion 2010.....	p. 24
Décisions modificatives.....	p. 24
Fiscalité.....	p. 25
Admission en non valeur.....	p. 26
Affectation des résultats.....	p. 26
Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement.....	p. 26
Autres affaires financières.....	p. 27

Personnel..... p. 27

Fonctionnement de la Communauté de Communes..... p. 29

Affaires diverses..... p. 32

Annexe..... p. 37

Développement Economique

Soutien à l'activité économique

SOUTIEN A L'ENTREPRISE BIJOU DANS LE PROJET DE DESSERTE EN HAUT-DEBIT

Considérant le poids économique de l'entreprise BIJOU, la Communauté de Communes a décidé de participer financièrement au raccordement au très haut-débit de cette entreprise. *(Références CC 29/09/2009 et Bureau du 18/02/2010)*

ACQUISITION, AMENAGEMENT ET GESTION DE LOCAUX COMMERCIAUX, INDUSTRIELS OU ARTISANAUX

AMENAGEMENT D'UN LOCAL SUR LA COMMUNE DE LA ROCHE L'ABEILLE

L'assemblée est informée que la Commune de La Roche l'Abeille ne dispose pas de boulangerie. A ce jour, un boulanger souhaite s'implanter dans un immeuble communal dans le centre-bourg qui pourrait être mis à disposition de la Communauté de Communes et aménagé par celle-ci. Le Conseil de Communauté a décidé de donner un avis favorable à ce dossier et, si la faisabilité de cette opération est positive, de solliciter toutes subventions pouvant s'y rapporter. *(Référence CC 13/12/2010)*

CREATION, EXTENSION, RESTRUCTURATION, GESTION ET COMMERCIALISATION DE BATIMENTS RELAIS

UNITE DE CONDITIONNEMENT ET DE TRAITEMENT DE CHATAIGNES

La Communauté de Communes a versé une subvention d'un montant de 24 527,55 € à la société Lixxbail, pour le financement d'équipements, pour l'atelier de conditionnement et de traitement de châtaignes. Cette subvention sera amortie sur 5 ans. *(Référence CC 13/12/2010).*

ACQUISITION EVENTUELLE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A BOURDELAS

Un ensemble immobilier, sis à la ZA de Bourdelas est actuellement en vente. Il s'agit de la parcelle WX 78 de 8 500 m² environ comportant un bâtiment de 700 m². Le Conseil de Communauté a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre toute décision relative à une acquisition éventuelle. *(Référence CC 02/04/2010)*

VENTE DE TERRAINS :

CESSION DE L'ANCIEN SITE ALVEA A SAINT-YRIEIX

Monsieur BEYRAND Claude, domicilié à Saint-Yrieix et riverain de l'ancien site ALVEA, sollicite l'acquisition d'une parcelle de terrain de 520 m² environ jouxtant sa propriété. Le Conseil de Communauté a décidé de répondre favorablement à la demande de Monsieur BEYRAND. Le Bureau devait définir les conditions de vente. Le terrain (562 m²) a été vendu au prix de 1,50 €/m². *(Références CC 29/09/2009, Bureau du 03/12/2009 et CC 18/03/2010)*

VENTE COMPLEMENTAIRE DE TERRAIN A LA SOCIETE ALVEA SUR LE SITE ALVEA

Monsieur le Directeur de la société Alvéa a sollicité l'acquisition d'une parcelle de terrain de 158 m² sur l'ancien site Alvéa. Il a été décidé de lui vendre cette parcelle au prix de 1,50 € par m². (Référence CC 13/12/2010)

VENTE COMPLEMENTAIRE DE TERRAIN A LA SCI CLOS DE BART SUR LE SITE ALVEA

Par délibération en date du 2 juillet 2009, le Conseil de Communauté a décidé de vendre à la SCI du Clos de Bart, représentée par Monsieur Patrick VILLESSOT, deux lots d'une superficie totale de 7 181 m² au prix de 60 000 €. Monsieur VILLESSOT a demandé l'acquisition d'une partie de la parcelle intercommunale jouxtant la propriété qu'Alvéa a conservée sur ce site. Il a été décidé de vendre à la SCI Clos de Bart la parcelle AV 249p de 648 m² au prix de 1,50 m². L'acte de vente sera établi par Maître DELCROIX. (Référence CC 13/12/2010)

ECHANGE DE TERRAIN

L'assemblée est informée de la décision prise par le Bureau lors de la réunion du 18 février 2010 : échange de terrain à la rivière commune de Saint-Eloy avec Monsieur DUPUY.

Le Bureau a décidé :

- d'acquérir à Monsieur Jean Marie DUPUY les parcelles :
 - A n° b de 1 a 65, partie de la parcelle A 173
 - A n° c de 86 ca, partie de la parcelle A 448
 - A n° c de 42 ca, partie de la parcelle A 449

- de céder à Monsieur Jean Marie DUPUY les parcelles :
 - A 199 de 355 m²
 - A 200 de 645 m²

(Références Bureau du 18/02/2010 et CC 17/06/2010)

ACQUISITION DU SITE DE CHAUFFAILLE ET DEMANDE DE FRED

Par délibération du 9 mars 2009 et considérant l'intérêt de ce site pour le développement économique du territoire, le Conseil de Communauté a sollicité l'acquisition de cet ensemble immobilier et autorisé Monsieur le Président à mener toutes les négociations relatives à ce projet.

Par délibération du 9 mars 2009, le Conseil de Communauté a décidé d'acquérir le site de Chauffaille en vue de l'aménager. Il a été décidé de solliciter du F.R.E.D. (Fonds pour les Restructurations de la Défense). (Référence CC 02/04/2010)

Après de nombreuses négociations avec les représentants de l'Etat (propriétaire du domaine de Chauffaille), ce domaine a été acquis au prix de 850 000 €. (Référence CC 17/06/2010)

VENTE D'UN IMMEUBLE SIS A LA SEYNIE A MONSIEUR TARRADE

Monsieur Jean-Paul TARRADE, Directeur de la Société LAREDY, souhaite acquérir une partie de l'immeuble intercommunal de la Seynie (rez-de-chaussée et étage – cadastré section YW n°181) d'une superficie de 1 100 m² environ. Il envisage d'y développer une activité de fabrication et de décoration de porcelaine et un magasin. Il a été décidé de fixer le prix de vente à 100 000 €. L'acte de vente sera établi par Maître CHAUVIN. (Référence CC 08/07/2010)

VENTES DE TERRAIN :

-A LA SARL VIDANGES ASSAINISSEMENTS AREDIENNES A LA ZA DE BOURDELAS

Monsieur CALVY, responsable de la SARL Vidanges Assainissements Arédiennes implantée à la Pépinières d'Entreprises, souhaite s'installer définitivement sur le territoire de la Communauté de Communes et plus précisément à Bourdelas. Il a décidé de vendre à la SARL Vidanges Assainissements Arédiennes la parcelle WX 127 de 3 303 m², sise à la Z.A. de Bourdelas, au prix de 0,64 € par m². L'acte de vente sera établi par Maître CHAUVIN. *(Référence CC 07/10/2010)*

-A MONSIEUR GAUTHIER

Le Conseil de Communauté a décidé de vendre à Monsieur GAUTHIER la parcelle WX 145 de 3 301 m², sise à la Z.A. de Bourdelas, au prix de 0,64 € par m². *(Référence CC 07/10/2010)*

MISE EN OEUVRE DE LA DEMARCHE COLLECTIVE TERRITORIALISEE EN FAVEUR DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES (2^{EME} GENERATION)

La première génération de la DCT se termine. Les phases de présentation du diagnostic, de la stratégie et des axes d'intervention de la future DCT (seconde génération de la DCT) sont en cours.

Afin que le pays puisse être délégataire des crédits, le Conseil de Communauté a décidé de mandater le Pays de Saint-Yrieix Sud Haute-Vienne pour être organisme – relais et gérer les crédits nécessaires à la DCT 2^{ème} génération pour assurer la mise en œuvre de cette DCT. *(Référence CC 07/10/2010)*

EXTENSION DE RESEAUX SUR L'ANCIEN SITE "ALVEA" - ACCORD DE PRINCIPE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Des entreprises ayant acheté des parcelles de terrain sur l'ancien site "Alvéa", il est nécessaire de leur permettre de disposer des alimentations nécessaires à leur fonctionnement et de réaliser des extensions de réseaux (eau, électricité, fibre optique...). Le coût n'étant pas connu, il a été décidé de donner un accord de principe à ce projet et de solliciter toutes subventions pouvant s'y rapporter. *(Référence CC 07/10/2010)*

HAUT-DEBIT INTERNET – COUVERTURE DES ZONES D'OMBRE ET AUGMENTATION DU DEBIT – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Au niveau du haut-débit, de nombreuses zones d'ombre et un débit insuffisant subsistent. La neutralisation de ces zones d'ombre pourrait se faire grâce à la mise en place de N.R.A.Z.O (Nœuds de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre). Il est précisé qu'un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) est en cours d'élaboration. Il a été décidé de solliciter toutes subventions possibles (Etat – au titre des crédits du grand emprunt), de la Région, des Départements de la Haute-Vienne et de la Corrèze afin que la Communauté de Communes puisse réaliser les travaux qui lui incomberaient. *(Référence CC 13/12/2010)*

RACCORDEMENT PAR FIBRE OPTIQUE DE LA Z.A. DE BOURDELAS

Les entreprises de la Z.A. de Bourdelas rencontrent des difficultés en raison d'un débit internet insuffisant. Il serait nécessaire de les raccorder, par fibre optique, à la desserte interne de Bourdelas. Un accord de principe a été donné à ce raccordement, pour solliciter toutes subventions relatives à ces travaux et pour lancer la procédure

nécessaire au choix des entreprises chargées de cette opération.
(Référence CC 13/12/2010)

EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES A LA Z.A. DE BOURDELAS

Le Syndicat Energies Haute-Vienne a réalisé des travaux d'extension de réseaux électriques à la Z.A. de Bourdelas. La Communauté de Communes a versé un fonds de concours à cet organisme pour un montant de 1 135,68 € qu'il faut amortir sur 2 ans.
(Référence CC 13/12/2010)

Actions en faveur du soutien à l'emploi

MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

La Communauté de Communes a décidé également de solliciter l'aide de l'Europe au titre du FEDER pour un montant de 39 971 €. Le coût d'opération s'élève désormais à 468 604,37 € H.T. (455 870 € H.T. + 12 734,37 € H.T. de frais de mission SPS, contrôle technique, frais de publication...). *(Référence CC 18/03/2010)*

Pour des raisons liées à la crise économique de 2008 et, par conséquent, compte-tenu des exigences architecturales en découlant, Pôle Emploi souhaite construire un bâtiment de plain-pied, rue du 8 mai 1945, sur une parcelle appartenant à l'office H.L.M de Saint-Yrieix, et qui sera relié à celui de la Communauté de Communes par une passerelle. Dans le cadre de son partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, il a été décidé de céder gratuitement une partie de la parcelle intercommunale cadastrée AI n° 13 à Pôle Emploi afin qu'un

raccordement à l'immeuble communautaire puisse être réalisé.
(Référence CC 07/10/2010)

En date du 15 novembre 2005, l'Etat a labellisé la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de Saint-Yrieix. La convention de fonctionnement a été établie pour la période allant du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2011. Le CIO, la MLR et Pôle Emploi sont des partenaires de la Maison de l'Emploi et de la Formation, et considérant l'intérêt de disposer d'une telle structure sur le bassin de vie de Saint-Yrieix en matière de développement économique, il a été décidé de déposer un dossier de demande de reconduction de labellisation à compter du 1^{er} septembre 2011. *(Référence CC 13/12/2010)*
La Communauté de Communes a attribué à la Maison de l'Emploi et de la Formation une subvention d'un montant de 5 524 € pour l'année 2010. *(Référence CC 13/12/2010)*

Actions de développement dans les domaines agricoles et agroalimentaires

ACQUISITION DE LA PROPRIETE DESSYMOULIES (LA SENEGIE)

Le Conseil de Communauté a décidé d'acquérir à la SAFER une propriété agricole d'une superficie de 64 ha 64 a 96 ca, sise à la Sénégie, commune de Saint-Yrieix et de solliciter l'aide de la Région Limousin. *(Référence CC 18/03/2010)*

Cette propriété a été acquise pour un montant de 431 419 € en 2010.

JEUNE BOVIN DE SAINT-YRIEIX – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le 12 juillet 2005, la Communauté de Communes a déposé une marque collective auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) : "le Veau de Saint-Yrieix : un Limousin rosé à point". En raison d'une mise aux normes européennes de l'appellation, il convient désormais d'utiliser le terme de "jeune bovin" au lieu de "veau" et de déposer une double marque – le slogan et le logo – auprès de l'INPI et de créer de nouveaux outils de communication dont le coût est estimé à 3 540 € H.T.. Le Conseil de Communauté a décidé de solliciter toutes les subventions possibles notamment au titre de l'Europe dans le cadre du programme Leader Châtaigneraie Limousine. *(Référence CC 07/10/2010)*

Subvention FEADER d'un montant de 1 362,90 € notifiée le 21 octobre 2010.

Candidature à la seconde génération de Pôle d'Excellence Rurale

A l'instar du 1^{er} appel à projets lancé par la DATAR en 2005, le Conseil de Communauté a décidé de répondre à l'appel à projet PER (2^{ème} génération) en présentant le développement d'une partie du site de Chauffaille et d'une ancienne exploitation agricole de 64 hectares à la Sénégie. Sur ce site, il serait envisagé d'y développer des activités agricoles en vue de renforcer les filières présentes sur le territoire intercommunal. Le PER s'inscrit dans l'enjeu : « accroître la capacité économique des territoires ruraux » à travers un partenariat avec des acteurs publics et privés. *(Références CC 18/03/2010 et CC 07/10/2010)*

Développement touristique et culturel

Actions et animations touristiques 2010

Le Conseil de Communauté a décidé d'approuver les actions et animations touristiques 2010 suivantes :

- le Mystère de Ségur (jeu médiéval conté) organisé par l'office de tourisme de Ségur-le-Château d'un montant de 15 838 €
 - Guider autrement d'un montant de 1 500 €
 - brochure touristique d'un montant de 1 500 €
 - magazine de l'été d'un montant de 3 000 €
 - action de communication et promotion d'un montant de 6 900 €
- Coût qui devra être supporté par la collectivité : 14 228 € *(Référence CC 18/03/2010)*

Attributions de subventions pour l'année 2010

- Syndicat d'initiative de Coussac-Bonneval : 3 400 €. *(Référence 8/07/2010)*
- La Lumière des Tours : 6 500 €. *(Référence CC 8/07/2010)* Subvention complémentaire de 5 000 € compte-tenu des difficultés de trésorerie rencontrées par l'association dues essentiellement à des retards de versement de subvention sur les années 2009 et 2010. *(Référence CC 13/12/2010)*
- Office de tourisme de Saint-Yrieix : 67 325 €. *(Référence CC 08/07/2010)*
- Syndicat d'initiative du Chalard : 1 300 €. *(Référence 8/07/2010)*

- Office de Tourisme de Ségur-le-Château : 7 203,32 €. (*Référence CC 8/07/2010*)
- Attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € pour le 9^{ème} rallye du Pays de Saint-Yrieix. (*Référence CC 08/07/2010*)
- Amicale du personnel des services municipaux et intercommunaux : 500 €. (*Référence CC 8/07/2010*)

Patrimoine et Monuments historiques

EDIFICES CULTUELS

Approbation donnée au démoussage du toit de la sacristie de l'église du CHALARD et demande de subvention d'un montant de 969,57 € auprès de la DRAC, soit 50 % de 1 939,14 € H.T.. (*Référence CC 18/03/2010*)

Approbation donnée à la restauration d'une cloche à l'église de Coussac-Bonneval pour un coût estimatif de 10 272,71 € H.T. et sollicitation de toutes les subventions possibles. (*Référence CC 02/04/2010*)

MONUMENTS HISTORIQUES

Site de Marcognac et collégiale de Saint-Yrieix

La DRAC Limousin bénéficie exceptionnellement pour l'année 2010 d'une importante dotation pour travaux sur Monuments Historiques. L'aide de la DRAC s'élèverait à 50 % du montant H.T. des travaux. Le Conseil de Communauté a décidé de poursuivre les travaux de restauration à Marcognac et de réaliser des réparations sur la toiture de la Collégiale de Saint-Yrieix. (*Référence CC 17/06/2010*)

Pour le site de Marcognac, le montant estimatif de l'opération s'élève à 42 584,74 € H.T. et le Conseil de Communauté a décidé de solliciter toutes subventions relatives à ces travaux. (*Référence CC 07/10/2010*)

Les travaux sur ces deux édifices sont terminés.

Maison d'habitation de l'ensemble rural de la Rivière à Saint-Eloy-les-Tuileries – Avenant n° 1 à la convention passée avec la DRAC

Le Conseil de Communauté a décidé d'accepter un avenant à la convention passée avec la DRAC en date du 28 décembre 2005 pour le financement de la restauration de la grange ovale. Cet avenant permettra de basculer le solde de la subvention sur les travaux d'urgence de la maison d'habitation. Il est proposé de solliciter toutes subventions complémentaires. (*Référence CC 08/07/2010*)

Aménagement de l'espace

Contrat de Pôle Structurant

Un Contrat de Pôle Structurant a été signé le 2 décembre 2008 entre la Région Limousin, la Commune de Saint-Yrieix et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix pour la période 2008-2010.

Le Conseil de Communauté a décidé de maintenir l'aménagement d'un skate-park dans le Contrat de Pôle Structurant pour un nouveau coût estimatif de 42 831 € H.T.. (*Référence 18/03/2010*)

Le Conseil de Communauté a décidé d'accepter l'inscription des travaux d'aménagement au niveau des rues des Barris et Pardoux – Bordas, rues situées dans le prolongement du quartier de la Collégiale dans le Contrat de Pôle Structurant. Le coût estimatif s'élève à 55 635,7 € H.T.. (Référence CC 08/07/2010)

Le Conseil de Communauté a décidé de solliciter la prorogation de la validité du contrat de pôle structurant pour l'aménagement du centre-bourg de Ségur et la réhabilitation du cinéma Arévi jusqu'au 31 décembre 2011 car ces deux opérations n'avaient pas pu être réalisées en 2010. (Référence CC 07/10/2010)

Fondation du Patrimoine

Afin de poursuivre l'engagement de la Communauté de Communes à la protection du patrimoine rural de proximité, le Conseil de Communauté a décidé de renouveler, pour l'année 2010 la convention établie avec la Fondation du Patrimoine. (Référence CC 2/04/2010)

Participation aux actions du contrat de pays de Saint-Yrieix Sud Haute-Vienne

La convention territoriale du Pays de Saint-Yrieix Sud Haute-Vienne 2008-2010 arrive à échéance au 31 décembre 2010.

Considérant que les projets suivants pourraient être en accord avec la stratégie de territoire du pays de Saint-Yrieix Sud Haute-Vienne, le Conseil de Communauté a décidé d'inscrire ces projets dans

la prochaine convention territoriale 2011-2013 et de solliciter toutes subventions s'y rapportant (Références CC 08/07/2010 et CC 07/10/2010) :

- **la création d'un espace bien-être au sein du complexe aqua-récréatif "Villa Sport".**

- **les aménagements du site de Chauffaille.** Par délibération en date du 18 mars 2010, le Conseil de Communauté a décidé de répondre à l'appel à projet PER (2^{ème} génération) en présentant le développement du site de Chauffaille. Le projet de valorisation de ce site pourrait parfaitement s'inscrire dans l'enjeu "accroître la capacité économique des territoires ruraux" et s'orienterait autour d'activités agricoles, agro-alimentaires avec le futur abattoir et la plantation de vergers.

- **la réhabilitation d'un bâtiment (rez-de-chaussée et une partie de l'étage) sur le site de la Seynie à Saint-Yrieix pour l'association RESPIR en vue de développer son activité.**

- **l'aménagement du bourg de Ségur-le-Château.** Suite à l'étude d'aménagement du bourg de Ségur-le-Château et par délibération en date du 18 mars 2010, le Conseil de Communauté a décidé de solliciter toutes subventions pour : l'aménagement de la place du champ de Foire et la création d'un parking, route de Pompadour. Le montant de l'opération est estimé à 672 000 € H.T..

- **l'étude et l'aménagement du lotissement de Gâte Bourdelas.** Il s'agit de l'étude préalable à la réalisation du futur lotissement artisanal à Gâte Bourdelas ainsi que les aménagements de ce lotissement.

- **la réhabilitation et le passage au numérique du cinéma Arévi.** Compte-tenu de l'état de vétusté du cinéma et du passage obligé au numérique pour rester compétitif, par délibération en date du 18 mars 2010, le Conseil de Communauté a donné un avis favorable aux travaux

de rehabilitation et aux aménagements nécessaires pour le passage au numérique du cinéma Arevi.

Montant estimatif de l'opération de reshébilitation : 748 056,60 € H.T..

Montant estimatif passage au numérique : 200 000 € H.T..

Approbation de la charte du PNR Périgord Limousin

Le Conseil de Communauté a décidé d'approuver le projet de charte du PNR Périgord-Limousin pour la période 2010-2022. Deux communes de la Communauté de Communes, le Chalard et Ladignac-le-Long, font partie du périmètre du PNR Périgord Limousin. Cette approbation de la charte par la Communauté de Communes permet aux communes figurant dans ce périmètre d'intégrer le PNR et d'adhérer au syndicat mixte qui le gère. *(Référence CC 07/10/2010)*

Convention Départementale de Développement Intercommunal

Zoom sur les CDDI

Mises en place par le Conseil Général 87, les CDDI ont remplacé les CTD et les programmes territoriaux pour les communautés de communes. Ce dispositif vise à soutenir financièrement, de 2011 à 2013, les projets structurants pour le territoire intercommunal (qui peuvent également être portés par les communes) ainsi que l'ensemble des opérations à maîtrise d'ouvrage communautaire subventionnées par le Département.

Il a été décidé d'inscrire les projets suivants dans le cadre de la programmation 2011-2013 et de solliciter toutes subventions s'y rapportant (Etat, région...) :

Volet 1 : Opérations structurantes

Maîtrise d'ouvrage : commune de Saint-Yrieix

- salle des congrès
Montant estimatif de la dépense : 2 756 000 € H.T.
- aménagement de l'espace muséographique dans l'immeuble porche
Montant estimatif de la dépense : 526 435 € H.T.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes

- cinéma Arevi
(Passage au numérique) montant estimatif de la dépense : 200 000 € H.T.
(Restauration et aménagements) montant estimatif de la dépense : 600 000 € H.T.
- création d'un espace de détente et bien être à Villa Sport
Montant estimatif de la dépense : 536 670 € H.T.
- étude et aménagement d'un lotissement artisanal à Gâte Bourdelas
Montant estimatif de la dépense : 1 300 000 € H.T.

Volet 2 : Opérations courantes sous Maîtrise d'ouvrage communautaire

- différentes petites opérations non définies à ce jour (travaux sur édifices cultuels, petite enfance,...)
Montant estimatif de la dépense : 500 000 € H.T.
- restauration d'un bâtiment vacant à La Seynie
Montant estimatif de la dépense : 372 000 € H.T.
(Référence CC 07/10/2010)

Etude d'aménagement de la traversée du bourg du CHALARD

Logement et Cadre de Vie

LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Par délibération en date du 29 septembre 2009, un accord de principe a été donné pour la réalisation de l'étude d'aménagement de la traversée du bourg du Chalard ; toutes subventions s'y rapportant ont été sollicitées. Il a été décidé de lancer la consultation nécessaire au choix du maître d'œuvre chargé de la réalisation de l'étude. *(Référence CC 13/12/2010)*

Aménagement du centre bourg de Ségur-le-Château

POURSUITE DE LA PROCEDURE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'étude d'aménagement du centre bourg de Ségur le Château s'est achevée en octobre 2009. Le Conseil Municipal de Ségur-le-Château a décidé de retenir deux priorités : la réalisation d'un parking, route de Pompadour, et l'aménagement de la place du champ de Foire. Le Conseil de Communauté a décidé de lancer la consultation nécessaire au choix du maître d'œuvre chargé des études préalables à ces opérations et de solliciter toutes subventions relatives à ce projet notamment au titre du Programme d'Aménagement de Bourgs auprès du Conseil Général de la Corrèze. *(Références CC 14/12/2009 et CC 08/03/2010)*

Environnement

Adhésion à la charte départementale d'assainissement non collectif

Le Conseil Général de la Haute-Vienne et les entreprises concernées ont souhaité mettre en place une « charte départementale pour l'assainissement non collectif » afin d'harmoniser les pratiques de conception et de mise en œuvre des dispositifs compte-tenu des évolutions techniques, administratives et règlementaires des modalités de réalisation des installations d'assainissement non collectif. Il a été décidé d'adhérer à cette charte. *(Référence CC 13/12/2010)*

Diagnostic d'accessibilité

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation des personnes handicapées, il a été décidé de réaliser un diagnostic des établissements communaux et intercommunaux recevant du public, de constituer pour ceci un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et les communes membres. La Communauté de Communes sera coordonnateur de ce groupement de commandes sachant que chaque collectivité supportera les frais qui lui incombent. *(Référence CC 13/12/2010)*

Jeunesse et Sports

Equipements sportifs

COMPLEXE AQUA-RECREATIF ET DE LOISIRS SPORTIFS : FONDS DE CONCOURS POUR LE TRANSPORT DES ELEVES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Par délibération en date du 2 avril 2009, le Conseil de Communauté a décidé de donner un accord de principe au versement d'un fonds de concours aux communes, afin de participer aux frais de transport des élèves de la Communauté de Communes. Le Conseil de Communauté a décidé de fixer le pourcentage du fonds de concours attribué aux communes concernées, à 50 % de la somme restant à leur charge pour la réalisation de cette action. (Référence CC 02/04/2010)

COMPLEXE AQUA-RECREATIF ET DE LOISIRS SPORTIFS : AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ACHETÉES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUA-RECREATIF ET DE LOISIRS SPORTIFS

Pour le fonctionnement du complexe aqua-récréatif et de loisirs sportifs, la Communauté de Communes, en 2010, a acheté diverses immobilisations corporelles.

Ces immobilisations, dont le montant s'élève à 20 427,95 € H.T., doivent être amorties à compter du 1^{er} janvier 2011. La durée

d'amortissement est variable d'un bien à l'autre compte tenu du coût d'achat unitaire mais aussi de la fréquence d'utilisation du bien et de l'espérance de vie du matériel.

Il a été décidé de fixer la durée d'amortissement de chaque bien de la manière suivante :

N° d'inventaire	Libellés	Montant H.T.	TVA	Montant T.T.C.	Durée d'amortissement
2010 0000 4	Poteaux + filets Badminton	2 131,68 €	417,82 €	2 549,50 €	1 an
2010 0000 7	Rideaux de scène	3 658,80 €	717,12 €	4 375,92 €	1 an
2010 000 10	Téléviseur LCD	2 089,99 €	409,64 €	2 499,63 €	1 an
2010 000 19	Sac Abyss	152,00 €	29,79 €	181,79 €	1 an
2010 000 22	Rideaux d'occultation	11 026,50 €	2 161,19 €	13 187,69 €	5 ans
2010 000 23	Bains de soleil (15)	876,67 €	171,83 €	1 048,50 €	1 an
2010 000 29	Cercles de basket	492,31 €	96,49 €	588,80 €	1 an

(Référence CC 13/12/2010)

Equipements publics

CINEMA AREVI

Construit en 1985 le cinéma AREVI est vétuste et nécessite une restructuration. Le passage au numérique semble indispensable pour

rester compétitif et obtenir les sorties nationales. Un avis favorable a été donné aux travaux de restructuration et au passage du numérique. (Référence CC 18/03/2010)

Le Lycée Darnet accueillera à la rentrée 2010 un double dispositif concernant le cinéma :

- l'enseignement d'exploration CAA (Création et Activités Artistiques "arts audio-visuels") ;
- la création, à partir de la classe de seconde, de la section cinéma audio-visuel préparant à l'option facultative au baccalauréat.

Afin de développer ces sections un partenariat fort devra s'établir entre le lycée Darnet et le Cinéma AREVI.

Le Conseil de Communauté a décidé de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2010, le tarif d'entrée des élèves concernés à 2,50 € par élève et par séance. (Référence CC 08/07/2010)

ECOLE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE A. DUCASSE

Par délibération en date du 8 juillet 2010, le Conseil de Communauté a fixé les tarifs trimestriels de l'école de musique et de danse intercommunale pour l'année scolaire 2010-2011. (cf en annexe). (Référence CC 08/07/2010)

EGLISE DE LA ROCHE L'ABEILLE

Des vitraux de l'église de la Roche l'Abeille nécessitent des réparations et il a été décidé de demander des devis auprès d'autres entreprises spécialisées et de solliciter toutes subventions afférentes à cette opération. (Référence CC 13/12/2010)

MULTI-ACCUEIL "POMME DE REINETTE"

Versement d'une subvention de 20 000 € pour l'année 2010. (Références CC 02/07/010 et CC 13/12/2010)

Le multi-accueil est passé de 20 à 22 places en septembre 2010.

Contrat Enfance Jeunesse

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

En date du 15 décembre 2008, la Communauté de Communes avait intégré ses actions enfance (RAM et multi-accueil) au sein du Contrat Enfance Jeunesse signé entre la CAF 87 et la Commune de Saint-Yrieix pour une durée allant au 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009. Aussi, la Communauté de Communes a décidé de renouveler ce contrat du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2013. (Référence CC 07/10/2010)

Budget et finances

D.O.B.

UN DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMPLEMENTAIRES a eu lieu en mars 2010 (En raison des nouvelles informations relatives à la réforme territoriale.). (Références CC 14/12/2009 et 18/03/2010)

Vote des taux et des budgets 2010

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010. (Référence CC 02/04/2010)

	Rappel taux 2009	Taux 2010 votés
T.H.	1,26 %	1,36 %
T.F.B.	2,09 %	2,20 %
T.F.N.B.	7,63 %	8,23 %

VOTE DU TAUX – RELAIS 2010. (Référence CC 02/04/2010)

Le Conseil de Communauté a décidé de voter un taux relais de 16,94 % pour l'année 2010.

La loi de finances 2010 a supprimé la taxe professionnelle pour les collectivités locales et EPCI à partir du 1^{er} janvier 2011 et du 1^{er} janvier 2010 pour les entreprises. Elle sera remplacée par la Contribution Economique Territoriale (composée de la Cotisation Foncière des entreprises et de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) à partir de 2011. Sur la période transitoire, pour l'année 2010, les collectivités et EPCI percevront une compensation-relais versée par l'Etat destinée à compenser intégralement le produit de la TP. Elles doivent voter un taux relais qui servira de calcul de la CFE.

VOTE DES TAUX DE TEOM 2010. (Référence CC 02/04/2010)

Communes de la Haute-Vienne	Taux votés	Bases notifiées	Produits attendus
Le Chalard	13,00 %	209 737 €	27 266 €
Coussac-Bonneval	14,86 %	841 856 €	125 100 €
Glandon	12,26 %	521 374 €	63 920 €
La Meyze	14,29 %	508 475 €	72 661 €
Ladignac-le-Long	14,22 %	750 380 €	106 704 €
La Roche l'Abeille	14,10 %	374 784 €	52 845 €
St Yrieix-la-Perche (1)	10,38 %	4 630 457 €	480 641 €
St Yrieix-la-Perche (2)	13,38 %	2 283 684 €	305 557 €

- (1) Zone avec 1 ramassage/semaine
(2) Zone avec 2 ramassages/semaine

Communes de la Corrèze	Taux votés	Bases notifiées	Produits attendus
St Eloy-les-Tuileries (1)	16,50 %	19 631 €	3 239 €
St Eloy-les-Tuileries (2)	13,20 %	50 169 €	6 622 €
Séгур-le-Château (1)	9,85 %	128 698 €	12 677 €
Séгур-le-Château (3)	9,85 %	4 943 €	487 €
Séгур-le-Château (2)	9,40 %	72 263 €	6 793 €

- (1) Bourg 1 ramassage/semaine – porte à porte
(2) Extérieur bourg 1 ramassage/semaine en containers
(3) Bourg 1 ramassage/semaine et 2 ramassages/semaine en juillet et août – porte à porte

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010. (Référence CC 02/04/2010)

Section investissement :	5 257 992 €
Section de fonctionnement :	6 903 132 €
Budget total :	12 161 124 €

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU SPANC 2010. (Référence CC 02/04/2010)

Section investissement :	1 732 €
Section de fonctionnement :	318 460 €

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT ANNEXE AU BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES. (Référence CC 02/04/2010)

Le Conseil de Communauté a estimé, comme suit, les dépenses diverses qui devront être versées par le budget annexe du service d'assainissement sur le budget principal de la Communauté de Communes pour l'année 2010 :

- Fournitures d'entretien et de petit équipement :	500,00 €
- Fournitures administratives:	800,00 €
- Autres services extérieurs :	1 000,00 €
- Une partie de la rémunération du personnel affecté au SPANC :	15 000,00 €

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2010. (Référence CC 02/04/2010)

Section investissement :	208 028 €
Section de fonctionnement :	212 028 €

Constitution de provisions

CONSTITUTION DE PROVISION POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE TIERS. (Référence CC 02/04/2010)

Considérant les difficultés économiques liées à la conjoncture actuelle que peuvent rencontrer certaines entreprises pour honorer leurs charges de fonctionnement, le Conseil de Communauté a décidé de constituer pour 2010 une provision de 10 000 € pour dépréciation de comptes de tiers.

Compte administratif du Budget Principal

Le compte administratif 2010 laisse apparaître des **dépenses** s'élevant à **8 985 868 €** et des **recettes** à **10 481 527 €**.

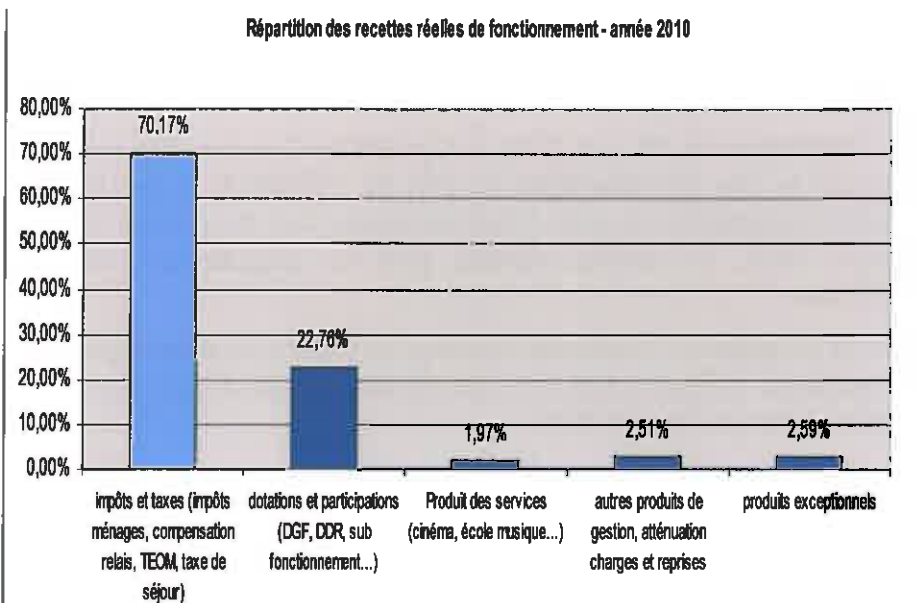
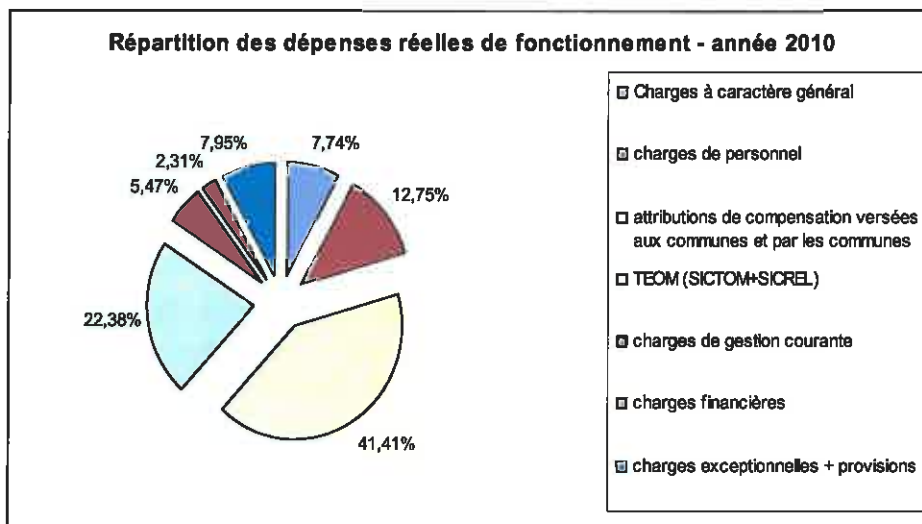
La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 201 694 € et la section d'investissement un excédent cumulé de 293 964 €, soit un résultat de **1 495 658 €**.

En section de fonctionnement, l'année 2010, enregistre une hausse des dépenses réelles de 2,76 % et une baisse des recettes réelles de 3,54 %.

L'autofinancement brut de la Communauté de Communes s'établit à 1 429 460 €, soit une baisse de 180 000 € par rapport à 2009.

Cette situation s'explique par le fait que l'année 2010 a été la première année entière de fonctionnement du complexe aqua-récréatif.

Les grandes catégories de dépenses et de recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre) :



Au niveau de la section d'investissement

Les principales dépenses réelles d'investissement :

↳ Remboursement du capital sur emprunts : 166 798 €

↳ Dépenses d'équipement : 2 935 229 €

Les principaux projets :

- Complexe (solde travaux + matériel)
- Ferme-relais
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Maison de l'Emploi et de la Formation
- Site de Marcognac
- Acquisitions foncières
- Aménagement de l'office de tourisme de Coussac-

Bonneval

Les principales recettes réelles d'investissement :

↳ Excédent de fonctionnement 2009 : 1 603 918 €

↳ Subventions : 1 249 967 €

↳ FCTVA : 150 474 €

Au 31 décembre 2010, l'encours de la dette était de 2 843 316 € ; la capacité de désendettement de la Communauté de Communes est de 2 ans.

ANALYSE ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET PRINCIPAL (Référence CC 28/03/2011)

Compte administratif du SPANC

Au vu du compte administratif 2010, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **100 150,35 €** et les recettes de fonctionnement à **50 900 €**.

L'exercice 2010 fait apparaître un déficit de fonctionnement de **49 250,35 €**. En 2009, la Communauté de Communes a conclu un marché avec la SAUR pour le contrôle des assainissements autonomes sur le territoire intercommunal. Il a débuté courant 2009 et les factures d'intervention de la SAUR ont été comptabilisées en section de fonctionnement, d'où une augmentation par rapport aux années précédentes. En ce qui concerne les recettes, elles correspondent à la subvention versée par l'Agence de l'Eau et à la facturation des contrôles d'assainissement sur les maisons neuves.

La section d'investissement se clôture au 31 décembre 2010 avec un excédent de 594,73 €.

Le résultat de clôture du budget SPANC est donc de **- 48 655,62 €**.

ANALYSE ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SPANC.
(Référence CC 28/03/2011)

Compte administratif du Budget Lotissement

Au vu du compte administratif 2010, l'exercice laisse apparaître un déficit de la section d'investissement de **204 027,56 €**.

Ce montant correspond à la différence entre la valeur des terrains aménagés (246 183 €) et le prix de vente des terrains cédés jusqu'au 31 décembre 2010 (42 155 €).

ANALYSE ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU LOTISSEMENT. (Référence CC 28/03/2011)

Comptes de gestion 2010

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'ANNEE 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DU LOTISSEMENT. (Référence CC 28/03/2011)

Décisions modificatives

Considérant que :

- par délibération du 17 juin 2010, le Conseil de Communauté a décidé d'acquérir le site de Chauffaille au prix de 850 000 € et que le prix définitif d'acquisition du site n'était pas connu lors du vote du budget en avril 2010, les crédits ouverts pour ce programme s'avèrent insuffisants,
- pour le programme "Atelier de Coussac" la totalité du coût du projet a été inscrite au budget et que tous les travaux relatifs à ce projet ne se réaliseront pas sur l'année 2010,
- lors du vote du budget, pour le programme de la Maison de l'Emploi et de la Formation, des crédits ont été ouverts sur le compte 2315 au lieu du compte 2313.

- le Conseil Municipal de Saint-Yrieix, sollicite une participation de la Communauté de Communes au titre d'un fonds de concours pour le CCJPF,

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de prendre la décision modificative suivante :

Programmes ou opérations	Fonction	Service	N° compte	Libellés du compte	Débit	Crédit
Pg 0302 : "Atelier Coussac "	90		2313	Immobilisations corporelles en cours	- 60 000 €	
Pg 0309 : "Acquisition du site de Chauffaille"	90		21318	Immobilisations corporelles en cours	+ 60 000 €	
Pg 249 " Maison de l'Emploi et de la Formation"	96	07	2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 142 445 €	
			2313	Immobilisations corporelles en cours	+ 142 445 €	
	90	72	62878	Remboursements de frais à d'autres organismes	- 32 000 €	
	73	314	65734	Subventions de fonctionnement versées aux communes	+ 32 000 €	

(Référence CC 08/07/2010)

Fiscalité

CINEMA AREVI – EXONERATION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE SPECTACLES CINEMATOGRAPHIQUES

Vu les articles 50 de la loi n°2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009, 1464 A et 1586 nonies du Code Général des Impôts, le Conseil de Communauté a décidé d'exonérer le cinéma AREVI de la cotisation foncière des entreprises, à compter du 1^{er} janvier 2011, et fixe le taux d'exonération à 100 %. (Référence CC 08/07/2010)

TAXE D'HABITATION : ABATTEMENT OBLIGATOIRE POUR CHARGES DE FAMILLE ET ABATTEMENT FACULTATIFS

En application des dispositions de l'article 1411 II.1 du code général des impôts, le Conseil de Communauté peut modifier les taux d'abattement obligatoire pour chargé de famille, fixés par la loi en les majorant de 5 ou 10 points et peut instituer des abattements facultatifs (abattement spécial à la base et un abattement en faveur des personnes handicapées et invalides).

Il a été décidé en matière d'abattement obligatoire d'appliquer ceux fixé par la loi et de ne pas mettre en place d'abattements facultatifs. (Référence CC 07/10/2010)

Admission en non valeur

ADMISSION EN NON VALEUR DE LA DETTE DE LA SOCIETE "MANUFACTURE LA SEYNIÉ"

L'entreprise Manufacture La Seynie, spécialisée en fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental, a une dette de 14 204,69 € envers la Communauté de Communes suite à des loyers impayés. Considérant que le tribunal de commerce de Limoges a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, il a été décidé d'admettre en non-valeur la dette de l'entreprise Manufacture la Seynie envers la Communauté de Communes. Aussi, une décision modificative a du être prise afin de pouvoir comptabiliser l'admission en non – valeur :

N° compte	Fonction	Service	Libellés du compte	Débit	Crédit
61522	90	40	Entretien et réparations sur bâtiments	- 15 000 €	
654	90	50	Pertes sur créances irrécouvrables	+ 15 000 €	

(Référence 07/10/2010)

Affectation des résultats

AFFECTATION DES RESULTATS 2010 (Référence CC 23/03/2011)

Le Conseil de Communauté a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 (1 201 694 €) du budget principal comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur B.P. 2011) 417 844, 82 €
- 2) Affectation complémentaire en "réserves" (Crédit du compte 1068 sur B.P. 2011) 783 849,55 €
- 3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2011 ligne 002 (Report à nouveau créateur) 0,00 €

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement

Le Conseil de Communauté a décidé d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement avant le vote du B.P 2011, des dépenses d'investissement suivantes :

<u>Chapitre 20 :</u>	49 882 €
C/2031 :	49 882 €
<u>Chapitre 204 :</u>	37 500 €
C/20414 :	25 000 €
C/20418 :	12 500 €
<u>Chapitre 21 :</u>	392 488 €
C/2111 :	12 500 €
C/21318 :	322 500 €
C/2183 :	9 304 €
C/2184 :	5 161 €
C/2188 :	43 023 €
<u>Chapitre 23 :</u>	656 873 €
C/2313 :	517 384 €
C/2315 :	11 812 €
C/2317 :	127 677 €

(Référence CC 13/12/2010)

EXONERATION DE TEOM

POUR LA SCITAYVAY

Considérant que cette structure a apporté la preuve que les déchets qu'elle produit ne constituent pas des ordures ménagères (uniquement emballages) et qu'ils sont enlevés par des entreprises spécialisées, il a été décidé d'exonérer de T.E.O.M. la SCI TAYVAY, pour la partie commerciale de l'immeuble, sis 30 bd de l'hôtel de ville à Saint-Yrieix, à compter de l'année 2011, en application de l'article 1521-III-1 et 1521-III-3 du Code Général des Impôts. (Référence CC 07/10/2010)

POUR MESSIEURS ROBERT ET MARC RAYNAL

Messieurs Robert et Marc RAYNAL, respectivement propriétaires de locaux artisanaux sur la commune de la Meyze à Busserolles et le bourg, ont apporté la preuve qu'ils ne produisent pas d'ordures ménagères. Aussi, il a été décidé d'exonérer de T.E.O.M., à compter de l'année 2011, Messieurs Robert et Marc RAYNAL pour leurs locaux artisanaux. (Référence CC 07/10/2010)

BATIMENT FERME-RELAIS – OPTION A LA T.V.A

Il a été décidé d'assujettir la Communauté de Communes à la TVA pour le bâtiment d'exploitation de la Ferme-Relais. Ce bâtiment, d'une valeur de 150 000 € H.T. environ, devrait faire l'objet d'une location vente. (Référence CC 07/10/2010)

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES BIENS PRODUCTIFS DE REVENUS

L'unité de conditionnement de marrons et châtaignes est terminée. Conformément à l'article L 2321.3 du CGCT, il a été décidé d'amortir à compter de 2011, sur 15 ans, l'unité de conditionnement de marrons et châtaignes dont le coût s'élève à 514 797 € H.T. ainsi que les subventions attribuées pour la réalisation de cet équipement. (Référence CC 13/12/2010)

Personnel

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Conformément à l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 6 octobre 2009, les taux pour la procédure d'avancement de grade ont été fixés par le Conseil de Communauté comme suit :

CADRES D'EMPLOI	GRADES	TAUX
FILIERE ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	100 %
FILIERE TECHNIQUE	Technicien supérieur territorial chef	100 %
	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	100 %

(Référence CC 08/07/2010)

MISSION DES AGENTS INTERCOMMUNAUX

Le Conseil de Communauté a décidé que les frais de déplacement du personnel intercommunal seront désormais remboursés sur la base des frais réels et sur présentation des justificatifs. Une avance de 80 % sera attribuée sur la totalité des dépenses prévisionnelles engagées par le personnel intercommunal pour les déplacements supérieurs à 150 € par mois. Le remboursement interviendra dans les mêmes conditions pour le personnel contractuel, stagiaire et titulaire. *(Référence CC 18/03/2010)*

RENOUVELLEMENT DE L'OPERATION "CHEQUES-DEJEUNERS"

Le Conseil de Communauté a décidé de renouveler l'opération "Chèques-déjeuners". Désormais attribués à chaque agent de la Communauté de Communes quel que soit son domicile, les chèques seront d'une valeur de 5 € et la prise en charge par la Communauté de Communes sera de 60 %, le nombre de chèques étant limité à 37 par agent et par an. *(Référence CC 18/03/2010)*

GRATIFICATION DES ETUDIANTS-STAGIAIRES

Le Conseil de Communauté a décidé de verser une gratification aux étudiants stagiaires fixée à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale dès que le stage est supérieur à deux mois (décrets n° 2006-1093 du 29 août 2006). *(Référence CC 18/03/2010)*

TRANSFORMATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil de Communauté a décidé de transformer l'emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet en emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet. *(Référence CC 08/07/2010)*

REGIME INDEMNITAIRE – NOUVEAU REGIME DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT

Vu le décret 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires qui prévoit que l'attribution de la prime de service et de rendement soit réservée aux agents rentrant dans le cadre des dispositions de l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009, le Conseil de Communauté a décidé que les modifications des taux annuels de base rendus applicables aux fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer soient automatiquement applicables aux agents concernés. Il est précisé que le taux annuel de base applicable à un agent pourra être double pour chaque grade dans la limite du crédit défini. *(Référence CC 08/07/2010)*

COTISATIONS AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, d'approuver la modification du montant des cotisations patronales à compter de 2011 :

- ☞ Part ouvrière : 18 € par agent *(inchangé)*
- ☞ Part patronale :
 - En 2011 : 0,4 % de la masse salariale avec 1 minimum de 100 € par agent adhérent ;

- En 2012 : 0,5 % de la masse salariale avec 1 minimum de 110 € par agent adhérent ;
- En 2013 : 0,6 % de la masse salariale avec 1 minimum de 120 € par agent adhérent.

☞ Cotisations de retraités : 22 € (pas de part patronale)

(Référence CC 07/10/2010)

CREATIONS DE POSTE

Il a été décidé de créer les postes de rédacteur à temps complet, d'adjoint d'animation à temps complet et d'adjoint technique à temps complet.

(Référence CC 13/12/2010)

Fonctionnement de la Communauté de Communes

COMMISSIONS D'ETUDES ET DELEGUES AU SICTOM

Suite au décès de Monsieur Michel PENOT, délégué titulaire de la Commune de la Roche l'Abeille et à la désignation de Gilles DELANGE, en qualité de délégué titulaire de la commune de la Roche l'Abeille et Pascal CHAPON, en qualité de délégué suppléant de cette même commune.

Suite au décès de Monsieur Marcel BONNAUD, délégué titulaire à la Commune du Chalard et à la désignation de Dominique REBEYROTTE, en qualité de titulaire de la Commune du Chalard, le

Conseil de Communauté a décidé de constituer comme suit les différentes commissions d'études :

☞ Commission n°1 : Développement économique – Aménagement du territoire

Membres titulaires	Membres suppléants
Daniel BOISSERIE	Maryse PRADEAU
Isabelle BARRY	Bruno DELURET
Raymond BOISSARD	François BOISSERIE
Marcel BONNAUD	Delphine PERRIER-GAY
Francis DELORT	Gilles DELANGE
Jean-Louis DUPUY	Jean PORCHER
Guy FURELAU	Maryline GRANGER
André GUIGNARD	Pierre ROUX
Francis LATRONCHE	René CLUNIAT
Bernard MADORE	André MIALARET
Pierre VERGNOLLE	Marie-Noëlle PIQUOT

☞ Commission n°2 : Tourisme et Culture

Membres titulaires	Membres suppléants
Michelle ROY-VEYRI	Dominique GRANGER
Bruno DELURET	Marie-Antoinette CARPENTIER
Pierre VERGNOLLE	André GUIGNARD
Delphine PERRIER-GAY	Marcelle LAPLAUD
Jean-Louis DUPUY	Pascal CHAPON
Geneviève LAVAUD-GAUDEMER	Bernard COURIVAUD
Francis DELORT	André MIALARET
Patrick DARY	Sylvie RABAUD
René CLUNIAT	Rémi CHATEL

☛ **Commission n°3 : Aménagement de l'espace – Environnement – Logement**

Membres titulaires	Membres suppléants
Catherine L'OFFICIAL Gilles DELANGE Maryline GRANGER Dominique REBEYROTTE André GUIGNARD Isabelle BARRY Jean-Claude DUPUY Pierre SAZERAT Rémi CHATEL	Annie ARNAUD Marie-Noëlle PIQUOT Hervé FORESTIER Marie-Antoinette CARPENTIER Céline BOYARD Hugues AUVILLE Jean-Marie DUPUY Francis SUDRAT Jean-Marie VAILLER

☛ **Commission n°4 : Jeunesse et Sport**

Membres titulaires	Membres suppléants
André DUBOIS Laurent GORYL Hervé FORESTIER Francis LATRONCHE Estelle MATHEY Guy MODZELEWSKI Francis DELORT Jean-Philippe FREMONT Jean-Christophe MERILHOU	Sylvie COLETTE Vincent GUEDES Bernadette PAGNON Pascal CHAPON Pierre SEZERAT François BOISSERIE Céline BOYARD Catherine L'OFFICIAL Jean-Marie VAILLER

☛ **Délégués au SICTOM pour la commune de la Roche l'Abeille**

	Membres titulaires	Membres suppléants
La Roche l'Abeille	Gilles DELANGE Marie-Noëlle PIQUOT	Pascal CHAPON Francis LATRONCHE

☛ **Délégués au SICTOM pour la commune du Chalard**

	Membres titulaires	Membres suppléants
Le Chalard	Dominique REBEYROTTE Vincent GUEDES	Bruno DELURET Marie-Antoinette CARPENTIER

(Références CC 18/03/2010 et 08/07/2010)

NOUVELLE ELECTION DES 8 VICE-PRESIDENTS ET DES 2 MEMBRES DU BUREAU

Suite au décès, le 5 avril 2010 de M. Marcel BONNAUD, 1^{er} Vice-Président et délégué de la Commune du Chalard et suite à l'élection partielle du Conseil Municipal du Chalard le 30 mai 2010, il a été procédé à l'élection des 8 Vice-présidents et des 2 membres du bureau comme suit :

- 1^{er} Vice-Président : Guy FURELAU
- 2^o Vice-Président : Mme Isabelle BARRY
- 3^o Vice-Président : Raymond BOISSARD
- 4^o Vice-Président : Bernard MADORE
- 5^o Vice-Président : Pierre VERGNOLLE
- 6^o Vice-Président : Francis LATRONCHE
- 7^o Vice-Président : Jean-Louis DUPUY
- 8^o Vice-Président : Francis DELORT
- 1^{er} Membre : André GUIGNARD
- 2^o Membre : Bruno DELURET

(Référence CC 17/06/2010)

DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT-YRIEIX

Le Conseil de Communauté a décidé de désigner Madame Catherine L'OFFICIAL au conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Saint-Yrieix au titre du 1^{er} collège, en remplacement de Jean-Pierre FREMONT, démissionnaire. *(Référence CC 08/07/2010)*

DESIGNATION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET D'APPEL D'OFFRES

Suite au décès de Monsieur Marcel BONNAUD, délégué titulaire à la Commune du Chalard et à la désignation de Dominique REBEYROTTE, en qualité de titulaire de la Commune du Chalard, le Conseil de Communauté a décidé de constituer comme suit les différentes commissions d'études :

La Commission de délégation de service public a été constituée comme suit :

☞ Président : Daniel BOISSERIE

Membres titulaires	Membres suppléants
Laurent GORYL Raymond BOISSARD Bernard MADORE Bruno DELURET Francis LATRONCHE	Guy MODZELEWSKI Guy FURELAU André GUIGNARD Francis DELORT Jean-Louis DUPUY

La Commission d'appel d'offres a été constituée comme suit :

☞ Président : Daniel BOISSERIE

Membres titulaires	Membres suppléants
Guy FURELAU Raymond BOISSARD Bernard MADORE Pierre VERGNOLLE Jean-Louis DUPUY	Pierre ROUX Bruno DELURET André GUIGNARD Francis DELORT Rémi CHATEL

(Référence CC 08/07/2010)

DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE INTERCOMMUNALE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT D'INITIATIVE DU CHALARD

Délégués au conseil d'établissement de l'école de musique et de danse :

- ☞ Guy FURELAU
- ☞ André DUBOIS
- ☞ Delphine PERRIER-GAY
- ☞ Francis LATRONCHE
- ☞ Bruno DELURET
- ☞ Hugues AUVILLE

Délégués au conseil d'administration du syndicat d'initiative du Chalard :

- ☞ Bruno DELURET
- ☞ Marie-Antoinette CARPENTIER

(Référence CC 08/07/2010)

DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DE LA RESISTANCE ET DE LA MEMOIRE DU PONT LAVEYRAT

Affaires diverses

Conformément aux statuts du Syndicat Intercommunautaire de la Résistance et de la Mémoire du Pont Laveyrat, et suite à la modification de la composition du Conseil de Communauté, en raison du décès de Marcel BONNAUD, le Conseil de Communauté a désigné les délégués titulaires suivants au comité syndical :

- ☞ Daniel BOISSERIE
- ☞ Bruno DELURET
- ☞ Francis DELORT
- ☞ André GUIGNARD

(Référence CC 08/07/2010)

ADHESION A HAUTE VIENNE INITIATIVE

Renouvellement de l'adhésion à Haute Vienne Initiative pour l'année 2010. (Référence CC 13/12/2010)

RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2010

Conformément à l'arrêté ministériel du 26 décembre 2007 pris en application de ses articles 133 et 175 du Code des Marchés publics, l'assemblée est informée des marchés passés en 2010 :

• Travaux

MARCHES				ATTRIBUTAIRE	
Objet	Lot	Date	Montant	Nom	C.P.
De 20 000 € à 49 999 € HT					
Restauration des couvertures de la Collégiale de Saint-Yrieix	Lot n°1 – démoissage des toitures tuiles plates	11/10/10	20 695,60 €	CORDELEC	23200
	Lot n°2- ressuivi et démoissage de la couverture en tuile canal de la chapelle nord		10 012,15 €	SOPCZ	87052
Réparation des couvertures de bâtiments de l'ensemble rural de Marcognac		25/10/10	38 967,35 €	CREARENOV'LAVIE	87500
	Avenant n°1	14/12/10	3 705,12 €		

De 50 000 € à 89 999 € HT					
Aménagement d'un local à vocation touristique	Lot n°1 – démolitions/gros oeuvre	08/02/10	18 758,50 €	LE TRAVAIL	87270
	Avenant n°1 au lot n°1	31/08/10	5 402,57 €		
	Lot n°2 – menuiseries extérieures bois	08/02/10	16 313,40 €	CREARENOV'LAVIE	87500
	Avenant n°1 au lot n°2	31/08/10	7 919,75 €		
	Lot n°3 – plâtrerie	08/02/10	10 186,69 €	ELIEZ	87500
	Lot n°4 – revêtements céramiques		6 906,72 €	CREARENOV'LAVIE	87500
	Lot n°5 - peintures		4 018,00 €	MEYNIER	24630
	Lot n°6 - électricité		10 289,00 €	BARRIANT	87240
	Lot n°7 – plomberie/sanitaires		2 571,49 €	VEDRENNE	87800
	Avenant n°1 au lot n°7		31/08/10		
De 90 000 € à 124 999 € HT					
De 125 000 € à 192 999 € HT					
De 193 000 € à 999 999 € HT					
Création d'une aire d'accueil des gens du voyage	Lot n°1 - VRD	12/01/10	139 711,70 €	MEYZIE TP	87500
	Lot n°2 – Aires bétonnées		83 825,30 €	LAVAUD	87500
	Lot n°3 – clôtures étendoirs		9 710,00 €	LIMOUSIN PAYSAGE	87100
	Lot n°4 – espaces verts		4 290,00 €	LIMOUSIN PAYSAGE	87100
	Lot n°5 – gros oeuvre	18/10/10	107 404,83 €	LAVAUD	87500
	Avenant n°1 au lot n°5		-2 362,50 €		
	Lot n°6 – ravalements		10 042,50 €	JFC	87270
	Lot n°7 – Charpente bois		4 254,74 €	CCE 2000	87570
	Lot n°8 – charpente métallique/couverture		25 000,00 €	JOUANDOU	87350
	Lot n°9 – serrurerie		26 000,00 €	JOUANDOU	87350
Lot n°10 – menuiseries alu/miroiterie	9 475,63 €	ALU-GLASS	87500		

Création d'une aire d'accueil des gens du voyage	Lot n°11 – menuiseries bois	18/10/10	3 215,00 €	ELIEZ	87500
	Lot n°12 – plâtrerie sèche/faux plafonds		3 911,94 €	ELIEZ	87500
	Lot n°13 – carrelage/faïences		2 749,58 €	SOLS ET PEINTURES BRIVISTES	19100
	Lot n°14 - peintures/nettoyage		5 992,75 €	HABITAT DECOR	87500
	Lot n°15 – électricité/chauffage/vmc	27/09/10	34 256,87 €	AEL	87020
	Avenant n°1 au lot n°15		1 465,62 €		
	Lot n°16 – plomberie/sanitaires		18/10/10	43 496,58 €	PECC
	Avenant n°1 au lot n°16	579,30 €			

Services

MARCHES			ATTRIBUTAIRE		
Objet	Lot	Date	Montant	Nom	C.P.
De 20 000 € à 49 999 € HT					
Etude de faisabilité d'une unité d'abattage	Etude	22/03/10	41 600,00 €	SOCIETE SNC – LAVALIN AGRO – PINGAT INGENIERIE SAS	69570
De 50 000 € à 89 999 € HT					
Construction d'un espace bien-être, remise en forme humide sur le site de Villasport	Maîtrise d'oeuvre	13/10/10	56 070,00 €	Groupement : SARL ARCHITECTES ASSOCIES SA ATELIER ARCOS ARCHITECTURE	87000 75020
Aménagement du bourg de Ségur-le-Château	Maîtrise d'oeuvre	08/10/10	60 498,40 €	Groupement : SARL LA GARE ARCHITECTES ATELIER LIEUX DITS	24160 87800

DON A L'ASSOCIATION "HANDICAP INTERNATIONAL"

Michel PENOT, membre titulaire à la Communauté de Communes, est décédé en décembre 2009. Conformément à son souhait, le Conseil de Communauté a décidé ne pas offrir de gerbe mais de verser à l'association Handicap International un don de 200 €. *(Référence CC 18/03/2010)*

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX POUR LE CENTRE CULTUREL JEAN-PIERRE FABREGUE

Le Conseil de Communauté a décidé d'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 32 000 € au centre culturel Jean-Pierre Fabrègue considérant que le public fréquentant le centre est au moins intercommunal. *(Référence CC 08/07/2010)*

SICTOM – PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR 2009 AU CONSEIL DE COMMUNAUTE – (Référence CC 07/10/2010)

REPARATION DE LA TOITURE DE L'ANCIEN IMMEUBLE MAGNOUX A SEGUR-LE-CHATEAU

Il a été décidé de solliciter toutes subventions pouvant se rapporter à cette opération pour laquelle des devis sont en cours d'établissement. *(Référence CC 07/10/2010)*

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ☞ Contrat d'assurance pour les risques statutaires avec QUATREM
- ☞ Contrat d'assurance pour la protection juridique et défense pénale avec DAS SA
- ☞ Contrat d'assurance pour auto élus et collaborateurs avec GROUPAMA
- ☞ Contrat d'assurance pour la flotte automobile avec GROUPAMA
- ☞ Contrat d'assurance pour les responsabilités et défense recours "dommages causés à autrui" avec AXA
- ☞ Contrat d'assurance pour les dommages aux biens avec MMA
- ☞ Avenant n°1 au contrat n°CV0601009 établi avec France paratonnerres pour l'église de Coussac-Bonneval : changement d'indice d'actualisation du prix de la vérification
- ☞ Avenant n°2 au contrat n°CV0601009 établi avec France paratonnerres pour l'église de Coussac-Bonneval : changement de la procédure de vérification des installations
- ☞ Attribution des marchés de travaux pour l'aire d'accueil des gens du voyage
- ☞ Acceptation d'une indemnisation de 10 000 € versée par MMA pour un sinistre survenu à Marcognac
- ☞ Avenant n°4 au contrat d'assurance n°AL041094 avec GENERALI : régularisation des cotisations 2009
- ☞ Avenant n°1 au contrat d'assurance n°AL451442 avec GENERALI : régularisation des cotisations 2009
- ☞ Attribution des marchés de travaux pour l'aménagement d'un local à vocation touristique à Coussac-Bonneval
- ☞ Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie à Gâte Bourdelas à Saint-Yrieix
- ☞ Avenant n°1 au contrat d'assurance n°124488087 passé avec MMA pour les dommages aux biens
(Référence CC 18/03/2010)

- ☞ Le printemps du cinéma 2010
- ☞ Construction d'une ferme-relais – avenant n°1 aux marchés des lots n°1-2-3-5
- ☞ Attribution du marché pour l'étude de faisabilité pour la création d'une unité d'abattage
- ☞ Contrat passé avec Axione Limousin pour la desserte en haut-débit de la société Madeleine Bijou
(Référence CC 02/04/2010)
- ☞ Contrat de maintenance et d'assistance technique pour le logiciel Noé RAM avec la Société AIGA
- ☞ Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un bâtiment à vocation touristique à Coussac-Bonneval
- ☞ Avenant n°2 au marché de travaux pour la restauration des couvertures des bâtiments de l'ensemble rural de Marcognac
- ☞ La Fête du cinéma 2010
- ☞ Tarif famille pour l'entrée à l'espace aquatique du Complexe Villa Sport
(Référence CC 08/07/2010)
- ☞ Avenant n°3 au bail passé le 8 décembre 2006 avec l'Action Gérontologique Arédiennaise
- ☞ Contrat de maintenance du système d'impression pour le photocopieur KONICA MINOLTA C220 avec la société ALPHA BUREAU
- ☞ Contrat de location n°088-3233 pour le photocopieur KONICA MINOLTA C220 avec la société GRENKE LOCATION
- ☞ Avenant n°1 aux lots n°1, 2 et 7 pour l'aménagement d'un local à vocation touristique à Coussac-Bonneval
- ☞ Avenant n°1 aux lots n°2, 3, 4, 6, 9, 10, 11 et 14 pour la création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation
- ☞ Avenant n°3 au marché de travaux pour la restauration des couvertures des bâtiments de l'ensemble rural de Marcognac
(Référence CC 07/10/2010)

- ☞ Attribution des marchés pour la restauration des couvertures de la Collégiale de Saint-Yrieix
- ☞ Contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace bien-être, remise en forme humide sur le site de Villa Sport
- ☞ Contrat de fourniture de gaz avec Gaz de France Provalys pour la Maison de l'Emploi et de la Formation
- ☞ Contrat de fourniture d'électricité avec EDF pour la Maison de l'Emploi et de la Formation
- ☞ Convention de mise à disposition de locaux sis à la Seynie à l'A.F.P.A.
- ☞ Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain
- ☞ Attribution du marché pour la réparation des couvertures de bâtiments de l'ensemble rural de Marcognac
- ☞ Avenant n°2 au contrat d'assurance n°124488087 pour les dommages aux biens avec MMA
- ☞ Avenant à la convention "tickets loisirs"
- ☞ Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg de Ségur le Château
- ☞ Attribution du marché du lot n°10 : carrelage-faïences pour la création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation
- ☞ Avenant n°1 aux lots n°1 et n°15 pour l'aire d'accueil des gens du voyage
- ☞ Convention de mise à disposition de locaux à Monsieur Nicolas CHANTRAINE
- ☞ Indemnisation d'un sinistre survenu au Relais Assistantes Maternelles par MMA
- ☞ Attribution du marché pour l'étude de faisabilité pour la création d'une unité d'abattage
(Référence CC 13/12/2010)

GLOSSAIRE

CAF : Caisse d'Allocation Familiale
CDDI : Convention Départementale de Développement Intercommunal
CG : Conseil Général
CGCT : code général des collectivités territoriales
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
C.N.R.A.C.L : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
C.O.S : Comité des Œuvres Sociales
C.T.D : Contrats Territoriaux de Développement
DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'attractivité du territoire
D.D.R : Dotation de Développement Rural
DET : Démarche Collective Territorialisée
D.G.E : Dotation Globale d'Équipement
D.R.A.C : Direction Régionale des Affaires Culturelles
F.E.D.E.R : Fonds Européen de Développement Régional
F.N.A.D.T : Fonds National d'Aménagement et Développement du Territoire
MLR : Mission Locale Rurale
P.E.R : Pôle d'Excellence Rurale
PNR : Parc Naturel Régional
S.I.C.T.O.M : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
SPANC : service public d'assainissement non collectif
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

ANNEXE

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix, le huit juillet à 20 h 30.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 1^{er} juillet 2010

Nombre de délégués :

- titulaires en exercice : 28
- titulaires présents : 24
- suppléants présents : 4
- votant : 28

OBJET:

Fixation des tarifs trimestriels de l'école intercommunale de musique et danse A. DUCASSE pour l'année scolaire 2010-2011

PRESENTS : M. Francis LATRONCHE, M. Raymond BOISSARD, M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Guy FURELAU, M. Jean-Louis DUPUY, M. André GUKNARD, M. Francis DELORT, M. René CLUNIAT, M. Jean-Marie VAILLER, M. François BOISSERIE, M. Hervé FORESTIER, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, M. Bruno DELURET, M. Dominique REBEYROTTE, M. Jean PORCHER, M. Michel LADOMBE, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, M. André MIALARET et Mlle Maryline GRANGER délégués titulaires.

ABSENTS Excusés : M. Bernard MADORE, M. André DUBOIS, M. Patrick DARY, Mme Marcelle LAPLAUD.

M. Bernard MADORE donne procuration à Delphine PERRIER-GAY
M. André DUBOIS donne procuration à Bernadette FAGNON
M. Patrick DARY donne procuration à Sylvie RABALD
Mme Delphine PERRIER-GAY donne procuration à Pierre SAZERAT
Mme Marcelle LAPLAUD donne procuration à Michèle ROY-VEYRI

SECRETARE : M. André MIALARET.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de fixer, comme suit, les tarifs trimestriels de l'école de musique et de danse intercommunale A. DUCASSE pour l'année scolaire 2010-2011 :

	Année scolaire 2010-2011
► Communauté de Communes (-25 ans)	
- Instrument avec formation musicale	56,00 €
- Eveil / atelier seul / danse 1 cours par semaine	45,00 €
- Danse 2 cours par semaine	68,00 €
- 2 instruments	87,00 €
- Location instrument	52,50 €
► Hors Communauté de Communes (-25 ans)	
- Instrument / avec formation musicale et cours collectifs	116,50 €
- Eveil / atelier seul / danse 1 cours par semaine	101,00 €
- Danse 2 cours par semaine	144,00 €
- 2 instruments	142,00 €
- Location instrument	88,00 €

► Adultes (+25 ans) Communauté de Communes	
- Instrument avec formation musicale et/ou cours collectif	168,00 €
- Atelier seul/musique traditionnelle	87,00 €
- Danse	151,00 €
- Location instrument	52,50 €
► Adultes (+25 ans) hors Communauté de Communes	
- Instrument avec formation musicale et/ou cours collectif	219,00 €
- Atelier seul/musique traditionnelle	106,00 €
- Danse	160,50 €
- Location instrument	88,00 €

- d'appliquer :

☞ aux jeunes de moins de 25 ans acceptant de poursuivre leur formation musicale tout en participant aux activités de l'Union Musicale ou de l'Ensemble Vocal une réduction de 40 % sur le tarif de la discipline concernée ;

☞ aux jeunes de moins de 25 ans participant au groupe de musique à transmission orale à des fins d'animation dans la Communauté de Communes et de préservation du patrimoine musical une réduction de 40 % sur le tarif de la discipline concernée.

Il est précisé que ce groupe sera composé de 20 élèves maximum et que l'engagement portera sur trois manifestations minimum au cours de l'année scolaire.

☞ aux familles de 2 enfants ou + inscrits à l'école de musique et de danse une réduction de 20 % sur la facture du 3^{ème} trimestre.

Les différentes réductions appliquées ne seront pas cumulables.

Cette délibération annule et remplace celle repue en préfecture le 15 juillet 2010, ayant le même objet et pour identifiant unique le n°087-248700189-20100708-DC2010710075-DE.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Fixation des tarifs de l'école de musique et de danse A. DUCASSE pour l'année scolaire 2010-2011

Date de transmission de l'acte : 08/07/2010

Date de réception de l'acte en préfecture : 08/07/2010

Numéro de l'acte : DC2010710075 (en 12 caractères)


Numéro de l'acte de l'acte : DC2010710075 (en 12 caractères)

Date de l'acte : 08/07/2010

Adresse : Pays de Saint-Yrieix

Numéro de l'acte : DC2010710075

Numéro de l'acte : DC2010710075

Le Président,

D. BOISSERIE